

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

Réf : APMV/AFR/001-/2018

**PROGRAMME D'APPUI A LA RECHERCHE ET
FORMATION (PAREF)**

***APPEL A CANDIDATURES POUR L'ANNEE ACADEMIQUE
2018-2019***

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

Le Programme d'Appui à la Recherche et la Formation (PAREF) de l'APGMV encourage la formation d'étudiants en master ou en doctorat et les échanges inter universitaires d'enseignants-chercheurs originaires des Etats membres (**Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad**) de la GMV afin de renforcer les compétences techniques et scientifiques et favoriser la mobilité des chercheurs dans l'espace GMV. Dans ce contexte, l'APGMV a développé le PAREF destiné aux ressortissants des Etats membres de la GMV et mis en place à cette intention divers instruments d'appui à la formation et à la recherche sur des thématiques d'intérêt pour la Grande Muraille Verte, notamment :

1. Allocations à la formation en master ou ingéniorat de conception (AF) ;
2. Allocations d'appui à la recherche (AR) aux doctorants et équipes de recherche ;
3. Allocations de Stage de Perfectionnement (ASP) destinées aux agents des structures de la Grande Muraille Verte ;
4. Primes et distinctions GMV pour contributions à la Grande Muraille Verte.

II. APPEL A CANDIDATURE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

Le PAREF prévoit au titre de l'année académique 2018-2019 les appuis suivants ainsi décrits :

2.1 Allocation à la formation en master ou ingéniorat de conception (AF)

Cibles : Etudiants titulaires d'une licence et élèves-ingénieur admis au second cycle ingénieur (4^{ème} et 5^{ème} années) ;

Durée : Deux (2) ans soit 2x9 mois ;

Montant : 1 350 000 FCFA ainsi répartis :

1^{ère} année : 600 000 FCFA

- allocation mensuelle : 50 000 FCFA ;
- trousseaux : 75 000 FCFA ;
- frais de stage : 50 000 FCFA ;
- frais de rapport de stage : 25 000 FCFA.

2^{ème} année : 750 000 FCFA

- allocation mensuelle : 50 000 FCFA ;
- trousseaux : 75 000 FCFA ;
- frais de recherche sur le terrain (2 missions): 100 000 FCFA à raison de 50 000 FCFA/mission ;
- frais de rapports : 50 000 FCFA à raison de 25 000FCFA /rapport ;
- frais de mémoire de fin d'études : 75 000 FCFA (dont 50% payable durant la rédaction et 50% après validation et transmission d'un exemplaire à l'APGMV par le responsable de la structure d'accueil de l'étudiant).

Conditions :

- avoir une inscription en cours de validité pour l'année académique 2018-2019 dans des établissements universitaires ou grandes écoles reconnues par le CAMES ou toutes autres institutions équivalentes dans les autres Etats membres de la GMV ;
- être âgé de 25 ans au plus à l'ouverture des candidatures ;
- produire impérativement une lettre d'engagement à travailler sur une des thématiques définies en relation avec le responsable de la structure d'accueil pour les étudiants admis en année de mémoire (5^{ème} année).

2.2 Allocations d'appui à la recherche (AR)

Elles s'adressent aux doctorants sous forme de bourse et aux jeunes équipes de recherche à travers une subvention

2.2.1 Allocation de recherche

Cibles : Etudiants autorisés à s'inscrire en thèse

Durée : Trois (3) ans ;

Montant : 1 500 000 FCFA/an ainsi répartis :

- allocation mensuelle : 100 000 FCFA durant 9 mois ;
- trousseau : 150 000 FCFA ;
- frais de recherche et rapport : 300 000 FCFA (100 000 FCFA/mission) ;
- rapports de missions : 150 000 FCFA (50 000 FCFA/mission)

Outre ce montant, le doctorant en dernière année de thèse recevra également la somme de 150 000 FCFA correspondant à l'élaboration du mémoire. Cette somme sera ainsi payée: 50% durant la rédaction de la thèse et 50% après remise d'un exemplaire du mémoire corrigé à l'APGMV, transmis par le Directeur de thèse.

Conditions :

- avoir une inscription en cours de validité pour l'année académique 2018-2019 dans les établissements universitaires ou grandes écoles reconnues par le CAMES ou toutes autres institutions équivalentes ;
- être âgé de 30 ans au plus à l'ouverture des candidatures ;
- Soumettre un dossier scientifique comprenant :
 - (i) un document indicatif de projet de thèse validé par le laboratoire d'accueil déclinant notamment la thématique, les objectifs, les résultats attendus, la méthodologie, le chronogramme des activités et l'encadrement ;
 - (ii) une lettre de recommandation de la structure d'accueil du candidat pour ses travaux de recherche.

2.2.2 Appui aux équipes de recherche

Une subvention peut être octroyée aux équipes de recherche des pays membres de l'APGMV travaillant sur des thématiques relatives à la GMV afin d'améliorer leurs conditions de travail. Le montant est de trois millions cinq cent mille (3 500 000) FCFA. Il est destiné principalement à l'acquisition de produits, petits matériels de laboratoire, données analytiques, participation d'étudiants aux séminaires et conférences, abonnement à des revues scientifiques.

Montant : 3 500 000 CFA

Durée : 1 année

Conditions : l'équipe doit :

- travailler sur une thématique relative à la GMV ;
- être composée de jeunes chercheurs de moins de trois (3) ans d'expérience dirigés par un Directeur de laboratoire ;
- Présenter un dossier scientifique composé de :
 - (i) Descriptif de l'équipe (dans le cadre de la mobilité et des échanges, il sera privilégié les équipes intégrant des chercheurs ressortissants de différents pays de la GMV) ;
 - (ii) Présentation des activités et groupes de recherche (les approches pluridisciplinaires sont encouragées) ;
 - (iii) Proposition d'une fiche financière indicative conformément aux rubriques définies ci-dessus.

A titre exceptionnel, la subvention à une équipe de recherche pourra être renouvelée sur demande motivée adressée à l'APGMV.

Au titre de l'année académique 2018-2019, l'APGMV lance un appel à candidatures pour la sélection de deux (2) étudiants en master/ingénieur et deux (2) Doctorants et une (1) Equipe de recherche.

II. DOMAINES D'INTERET

Pour les étudiants préparant le Master et l'ingéniorat, les domaines d'intérêts ciblés sont : biologie, géosciences, sciences agronomiques, sciences économiques et juridiques, sciences sociales...

Dans le cadre de la préparation du projet de fin d'études, les thématiques ciblées devront s'inscrire dans les domaines définis pour l'appui à la recherche.

Pour l'appui à la recherche (doctorants et équipes de recherche), les domaines retenus au titre du présent appel à candidature sont les suivantes:

- Domaines 1 : Géomatique (Télédétection, SIG, cartographie) ;
- Domaines 2 : Développement Rural (Pastoralisme, économie/sociologie rurale, foresterie/agroforesterie, agronomie, hydraulique...)
- Domaines 3 : Sciences de l'Environnement et de l'Ingénieur ;
- Domaines 4 : Changement climatique ;
- Domaines 5 : Gestion Durable des Terres.

III. COMPOSITION DU DOSSIER (Master II, Ingéniorat et Doctorants)

Le dossier de candidature sera composé de :

- Une (1) attestation d'inscription pour l'année académique 2018-2019 ;
- Un (1) formulaire de candidature rempli et signé (à télécharger sur le site www.grandemurailleverte.org) ;
- Une (1) lettre de motivation ;
- Un (1) extrait d'acte de naissance légalisé daté de moins de 3 mois ;
- Un (1) certificat de nationalité ;
- Un (1) casier judiciaire daté de moins de 3 mois ;
- Un (1) certificat médical daté de moins de 3 mois ;
- Tous les diplômes et relevés de notes du baccalauréat et du cursus universitaire légalisés.

IV. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont transmis auprès de la structure nationale GMV du pays par voie postale (le cachet de la poste fait foi) ou par E-mail (indiqué par la structure nationale) avec copie à l'adresse zougoulou123@gmail.com, sdst.apgmv@grandemurailleverte.org et rd.apgmv@grandemurailleverte.org

- Période de candidature du **3 septembre au 15 octobre 2018**
- Notification aux bénéficiaires le **20 novembre 2018**